

Délibération **2023CS50** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE) – Demande de financement pour la rénovation énergétique du patrimoine public

L'an deux mille vingt-trois le 19 septembre, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 13 septembre 2023, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 63 votants :

- 37 membres titulaires présents,
- 3 membres suppléants présents,
- 23 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Pierrette FRIMAS, Monique CHABAUD, Monique PAQUIN, Valérie PEISSON, Catherine NOLLET, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMESSE-HOLDOWICZ, Catherine SERRA, Marion MAGNAN, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSÉ, Philippe ANGELETTI, Romain FERRARI, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Jacques GRANGIER, Serge VANNEYRE, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Jacques PENSA, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel NOUVEAU, François DUPOUX, Didier CHAMPOURLIER, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Frédéric SACCO, Jean-Pierre RICHARD, Jean AILLAUD

Avait donné pouvoir :

Madame

Laurence LE ROY à Madame Gaëlle LETTERON
Béatrice GRELET à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Sabrina CAIRE à Monsieur Gilles LANDRIEU
Bérengère LOISEL-MONTAGNE à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Laurence de LUZE à Madame Charlotte CARBONNEL
Michèle MALIVEL à Monsieur Pierre EVEN
Béatrice TERRASSON à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND
Viviane DARGERIE à Madame Charlotte CARBONNEL
Claire ARAGONES à Madame Cathy SERRA
Suzanne BOUCHET à Madame Elisabeth AMOROS
Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean AILLAUD
Solange PONCHON à Monsieur Jean AILLAUD

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

Monsieur

Michel BESTAGNO à Monsieur Alain FERETTI
Patrick MERLE à Madame Monique PAQUIN
Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Michel NOUVEAU
Kevin ROLANDO à Monsieur Marc BOTTERO
Patrice VARAIRE à Monsieur Mickaël CAVALIER
Sergio ILOVAISKY-CANO à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Richard ROUZET à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Roland GIRAUD à Madame Valérie PEISSON
Christian CHIAPELLA à Monsieur Frédéric SACCO
Jean-François LOVIOLO à Madame Noëlle TRINQUIER
Georges BOTELLA à Monsieur Jean-Pierre RICHARD

Etaient excusés :

Madame

Hélène BLEUZEN, Geneviève MOREL-HAMOT, Valérie BARDISA, Amélie JEAN

Monsieur

Sébastien TROUSSE, Grigori GERMAIN, Sylvain D'APUZZO, Antoine SCARDAMAGLIA, Michel GASQUET, Jean-Pierre SERRUS

Etaient absents :

Madame Solange FOUVET, Céline MOSTEIRO, Mireille SUEUR, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES,

Monsieur Roland PETIET, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Jean-Marc BRABANT, Jean-Luc MIOLA, Thierry RICHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Jacques MACHEFER, Jean-François DUBOIS, Jérôme PELLEGRIN, Grégory BALLIN, Bernard BRIFFAULT, Georges FAUCOUNNEAU, Paul COPETE, Théo FONTAINE, Pierre POURCIN, Pierre FISCHER, Nicolas HUMBERT, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Valérie DELPECH

Etaient présents sans voix délibérative :

Madame Sylvia STEINLE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son objectif B.2.11 « Conforter des pratiques naissantes d'économie d'énergie et d'utilisation d'énergies renouvelables » ;

Vu la délibération du 3 février 2009 du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon lançant la mise en œuvre du Programme SEDEL ;

Vu la délibération 2016BS44 du 30 juin 2016 du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon approuvant la poursuite du programme SEDEL en 2016 ;

Vu la délibération 2019CS28 du 28 mars 2019 du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon approuvant l'évolution du programme SEDEL en créant un service à la carte destinées aux communes et EPCI permettant de traiter les questions d'économies d'énergie et d'eau pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2023 ;

Vu les délibérations 2023CS05 du 7 février 2023 et 2023CS05 du 14 mars 2023 du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon approuvant la modification des tarifs des communes et EPCI adhérentes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2022 paru au JORF du 09 décembre 2022 qui valide le programme CEE ACTEE+ visant à apporter un soutien aux collectivités territoriales dans leurs actions d'efficacité énergétique via la mise à disposition d'aides financières ainsi que d'un centre de ressources ;

Considérant que le programme ACTEE + (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique : programme porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) peut compléter le financement du Parc Naturel Régional du Luberon ; un tel service contribuant à l'atteinte des objectifs de transition énergétique du territoire et étant souvent cité comme précurseur et exemplaire au niveau régional ;

Considérant l'objectif d'aider au financement de ressources humaines et de mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation des bâtiments publics ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, de :

- **VALIDER** les deux candidatures du Parc du Luberon avec le Syndicat d'Energie Vauclusien d'une part et le Syndicat D'Energie des Alpes-de-Haute-Provence d'autre part, sur leur département respectif ;
- **SOLLICITER** auprès de la FNCCR une aide financière, à hauteur de 77 200 € afin de réaliser :
 - o Pour le Vaucluse :
 - Le renouvellement d'un poste d'Econome de Flux : 40% de 84 000 € soit 33 600 € ;
 - L'acquisition avec le SEV84 d'un logiciel de suivi des consommations : 50% de 20 000 € soit 10 000€ ;
 - o Pour les Alpes-de-Haute-Provence :
 - La création d'un poste de d'Econome de Flux : 40% de 84 000 € soit 33 600 €.
- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus.



La Présidente

Dominique SANTI